

ACCUEIL PERISCOLAIRE CHATENAY

Périscolaire matin – soir 2010/2011

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise,
et
L'Association Départementale des PEP 28, organisent un Accueil
Périscolaire à : **CHATENAY** : Maison St Paul
(tél : 02.37.99.66.35) 16 rue du Moulin
28700 CHATENAY

ACCUEIL : Enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise (voir liste sur les tarifs de la CCBA).

HORAIRES : Le matin : de 7H30 à 8H30
Le soir : de 17H00 à 19H00

INSCRIPTION :

Les dossiers sont à retirer auprès des différentes mairies, de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise, ou des accueils de loisirs et à remettre au responsable de l'accueil périscolaire.

PARTICIPATION :

Il est proposé un forfait mensuel matin ou soir et pour les occasionnels des tarifs journaliers. Le choix entre permanents et occasionnels se fait en début d'année et ne pourra être modifié ultérieurement. Les tarifs sont définis en fonction des revenus déclarés avant déduction des frais professionnels de l'avis d'imposition 2009. Le règlement se fera après réception de la facture établie par la CCBA à partir de l'état de présence.

Tarifs de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise
AUNAY SOUS AUNEAU, AUNEAU, BEVILLE LE COMTE, CHATENAY, DENONVILLE,
LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE, MONDONVILLE SAINT JEAN, MOINVILLE-LA-
JEULIN, OINVILLE SOUS AUNEAU, VIERVILLE.

FORFAIT MENSUEL

Ressources imposables mensuelles du foyer	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	10.61	15.76
1101 à 1400€	11.52	17.43
1401 à 1700€	13,35	19.86
1701 à 2000€	15.01	22.59
2001 à 2300€	17.13	25.77
2301 à 2600€	20.47	30.77
2601 à 2900€	22.43	33.79
2901 et plus	24.56	37.14

TARIF JOURNALIER

Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif journalier MATIN	Tarif journalier SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	0.97	1.46
1101 à 1400€	1.09	1.63
1401 à 1700€	1.24	1.84
1701 à 2000€	1.40	2.11
2001 à 2300€	1.53	2.39
2301 à 2600€	1.90	2.86
2601 à 2900€	2.09	3.15
2901 et plus	2.28	3.42

Tarif à définir selon les revenus déclarés (avant déduction) : salaires + pensions+revenus divers
de l'avis d'imposition de l'année 2009 et à diviser par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits sur une même période : réduction de 10%
Pour 3 enfants inscrits sur une même période : réduction de 20%

Tarifs HORS Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise

FORFAIT MENSUEL (Hors communes)

Ressources imposables mensuelles du foyer	Forfait mensualisé MATIN	Forfait mensualisé SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	11.67	17.34
1101 à 1400€	12.67	19.17
1401 à 1700€	14.69	21.85
1701 à 2000€	16.52	24.85
2001 à 2300€	18.85	28.35
2301 à 2600€	22.52	33.85
2601 à 2900€	24.68	37.17
2901 et plus	27.00	40.51

TARIF JOURNALIER (Hors communes)

Ressources imposables mensuelles du foyer	Tarif journalier MATIN	Tarif journalier SOIR
Tarif au 01/07/2010		
0 à 1100€	1.09	1.63
1101 à 1400€	1.20	1.79
1401 à 1700€	1.36	2.02
1701 à 2000€	1.55	2.32
2001 à 2300€	1.70	2.64
2301 à 2600€	2.11	3.16
2601 à 2900€	2.29	3.46
2901 et plus	2.50	3.77

Tarif à définir selon les revenus déclarés (avant déduction) + pensions +revenus divers de l'avis d'imposition de l'année 2009 et à diviser par 12 pour obtenir la tranche.

Pour 2 enfants inscrits sur une même période : réduction de 10%

Pour 3 enfants inscrits sur une même période : réduction de 20%



ACCUEIL PERISCOLAIRE CHATENAY

ouvert aux enfants de 3 à 12 ans

**La Communauté de Communes
de la Beauce Alnéloise**

2 rue de Chartres

28700 Auneau

Tél : 02.37.31.29.35

(<http://www.beaucealneloise.fr/>)

MATIN - SOIR

ASSOCIATION DES PEP 28

83 rue de Fresnay

28000 CHARTRES

Tél : 02.37.88.14.14

Site internet : <http://lespep28.lespep.org/>